



# URGENT



## Référendum d'initiative locale

\*\*\*

**Vote dans votre Mairie entre le 19 et 24 mai (renseignez vous)**

Le service d'accueil des Urgences de l'hôpital de Léznigan est fermé depuis le 7 janvier 2008, suite à une décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation. Ce service accueillait jusque là environ **7000 personnes par an**, ces passages faisant fonctionner également les autres services de l'hôpital (radiologie, etc.). **S'il n'est pas ré ouvert, l'hôpital risque de « s'éteindre » petit à petit** par manque de fréquentation, donc d'actes médicaux, ce qui conduira l'Agence Régionale de l'Hospitalisation à le déclarer « non rentable ».

**Elus, population, salariés, médecins, sont rassemblés au sein du Comité de Défense de l'Hôpital du Pays Corbières & Minervois et souhaitent obtenir la réouverture de ce service d'accueil des Urgences.**

Pour cela le Comité de défense a déjà organisé plusieurs manifestations, ainsi que des réunions publiques dans les villages du Pays.

**Aujourd'hui, nous organisons un référendum dans toutes les communes du Pays Corbières & Minervois et les communes voisines des secteurs d'Olonzac, Capendu et Peyriac Minervois.**

L'organisation de ce référendum d'initiative locale est la seule solution pour faire entendre la voix des citoyens et citoyennes de ce Pays, c'est pourquoi nous vous proposons d'y participer massivement. Il s'agit d'une première, jusqu'à présent aucun référendum d'initiative locale n'a été organisé sur ce territoire.

La question à laquelle nous demandons à chacune et chacun de répondre en allant voter\* dans sa mairie est la suivante :

**Etes-vous favorable à la reconnaissance et au financement  
par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation  
du service d'accueil des Urgences  
du Centre Hospitalier du Pays Corbières & Minervois  
et à sa réouverture 24h / 24h ?**

Une décision doit être prise concernant l'organisation des urgences au niveau régional avant l'été, c'est pourquoi la voix des habitants de ce territoire doit être unie et elle doit porter loin.

**Nous espérons que vous vous mobiliserez massivement et que vous irez voter  
pour défendre l'accès aux soins de toutes et tous.**

*\* Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter, vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix, pourvu qu'elle soit également inscrite sur les listes électorales de votre commune. Votre procuration sera validée en mairie le jour du vote par vérification de votre inscription sur les listes électorales. Voir modèle de procuration au verso.*

**Contact Comité de Défense de l'hôpital**

Lucie Izard : 04 68 27 88 10 / [accueil@payscorbieresminervois.fr](mailto:accueil@payscorbieresminervois.fr)

Maison Gibert, 24 Bd Marx Dormoy



# URGENT



## Référendum d'initiative locale

19 – 24 mai 2008

\*\*\*

### Procuration

Je soussigné M, Mme (nom, prénom)

.....

Date de naissance :

.....

Adresse complète :

.....  
.....  
.....  
.....

Donne procuration à Mme ou M.

.....

Pour voter en mon nom et place et répondre à la question suivante posée dans le cadre du référendum d'initiative locale :

**« Etes-vous favorable à la reconnaissance et au financement par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du service d'accueil des Urgences du Centre Hospitalier du Pays Corbières & Minervois et à sa réouverture 24h / 24h ? »**

Fait à ....., le .....

Signature

**Contact Comité de Défense de l'hôpital**

Lucie Izard : 04 68 27 88 10 / [accueil@payscorbieresminervois.fr](mailto:accueil@payscorbieresminervois.fr)

Maison Gibert, 24 Bd Marx Dormoy